conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial WYPALL® Lingettes nettoyantes

Code du produit 7772,7775,7776

UFI Y3AW-K4HH-Q00Y-6WHV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du : Essuyage

mélange

Produit de nettoyage

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Kimberly-Clark B.V.

Adresse : Copernicuslaan 35

Ede

6716 BM Netherlands

Téléphone : +31 318 697 697

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

: +44 1235 239670 (24/7 Service)

Poison Center Name

: Centre Antipoison Et De Toxicovigilance

: +33 (0)1 45 42 59 59 Poison Center Telephone

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Pictogrammes de danger

!>

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention:

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du vi-

sage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un mé-

decin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Compodanto			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
C11-15 Pareth-5	68131-40-8	Aquatic Chronic 3;	>= 2,5 - < 10
	614-295-4	H412	
bronopol	52-51-7	Acute Tox. 4; H302	>= 0,025 - <
	200-143-0	Acute Tox. 4; H312	0,1
	603-085-00-8	Skin Irrit. 2; H315	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Date de révision:

Version

0.0 00.00.0000 100000055001 Date de la première version publiée: 27.08.2023 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10

Numéro de la FDS:

Estimation de la toxicité aiguë

Date de dernière parution: 04.09.2023

Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

En cas d'inhalation Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de contact avec la

peau

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de pre-

miers secours.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Inutile dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Provoque une sévère irritation des yeux. Risques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de pre-

miers secours.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas de précautions spéciales requises.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions lo-

cales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-

tion de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

tion sans danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Pas de recommandations spéciales requises pour la manipu-

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et

des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Tenir le récipient

bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé se-

lon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Produit de nettoyage

Soins de la peau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Protection des mains : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Remarques

Protection de la peau et du corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Mesures de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide Couleur incolore

Odeur Pas d'information disponible. Pas d'information disponible. Seuil olfactif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Point de fusion/point de con-

gélation

Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 70 °C

Température d'auto-inflamma- :

bilité

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : 5,0 - 7,0

Viscosité

Viscosité, dynamique : Pas d'information disponible.

Viscosité, cinématique : Pas d'information disponible.

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Pas d'information disponible.

Coefficient de partage: n-octa- :

nol/eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur : Pas d'information disponible.

Densité relative : Pas d'information disponible.

Densité : 0,996 - 1,010 gcm3

Densité de vapeur relative : Pas d'information disponible.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Matières solides inflammables

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Vitesse de combustion Donnée non disponible

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune donnée disponible/applicable

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible/applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé se-

lon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration) Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.100 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): 2 mL/kg

bronopol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxi-

cité aiguë

DL50 oral (Rat): 180 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 g/m3

Durée d'exposition: 6 h

Remarques: aucun décès n'est survenu

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxi-

cité aiguë

DL50 dermal (Rat): 1.600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Méthode : Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

bronopol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

BPL : ou

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Espèce : Lapin

OCDE ligne directrice 405 Méthode Résultat Pas d'irritation des yeux

BPL oui

bronopol:

Espèce Lapin

Méthode Test de Draize

Risque de lésions oculaires graves. Résultat

BPL

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Espèce Souris

OCDE ligne directrice 429 Méthode Résultat A un effet sensibilisant.

BPL

bronopol:

Test de Maximalisation Type de Test

Cochon d'Inde Espèce

Méthode Test de Maximalisation

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL non

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible. - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1

% ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,66 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 1,03

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

bronopol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 35,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: ISO 10253

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 21.5 mg/l

Durée d'exposition: 49 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

C11-15 Pareth-5:

Coefficient de partage: n-oc- : Pow: 5,9

tanol/eau

bronopol:

Coefficient de partage: n-oc- : log Pow: 0,21

tanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1

% ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants :

organiques persistants

: Non applicable

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

: 84, 20 bis, 20, 1

(R-461-3, France)

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

1436

Composés organiques vola-

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,39 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,39 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. H318 Peut irriter les voies respiratoires. H335

Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eve Dam. Lésions oculaires graves

Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



WYPALL® Lingettes nettoyantes

Version 0.0

Date de révision: 00.00.0000

Numéro de la FDS: 100000055001

Date de dernière parution: 04.09.2023 Date de la première version publiée:

27.08.2023